

**Si vous êtes actuellement à l'étranger en stage ou en séjour d'études,
le message ci-dessous vous concerne**

Le directeur des études et de la scolarité

Paris, le 13 décembre 2004

Mademoiselle, Monsieur,

Les élections syndicales étudiantes vont se dérouler à Sciences Po les 19 et 20 janvier 2005 (cf. calendrier des élections consultable sur le web). Le scrutin des 19 et 20 janvier vous permettra de désigner vos représentants à la Commission paritaire et au Conseil de direction.

Le fait que vous soyez actuellement à l'étranger, en séjour d'études ou en stage, ne vous empêche en aucun cas de participer à ce scrutin. Vous avez en effet la possibilité d'adresser une procuration à un mandataire qui votera pour vous à Paris.

Cette procuration devra parvenir à votre mandataire **au plus tard le 20 janvier** et prendra impérativement la forme d'une **lettre manuscrite** rédigée selon le modèle suivant :

NOM, prénom

Université d'accueil ou lieu de stage

N° de carte à Sciences Po

N° de carte dans l'université d'accueil, le cas échéant

Je soussigné(e) donne procuration à M./Melle/Mme X (NOM, prénom et n° de carte d'étudiant) pour voter aux élections du Conseil de direction et de la Commission paritaire de Sciences Po qui se dérouleront les 19 et 20 janvier 2005.

Fait à _____, le _____

Signature

Les pièces à joindre à cette procuration sont les suivantes :

- une photocopie de votre carte d'étudiant à Sciences Po (si vous en disposez sur place),
- une photocopie de votre carte d'étudiant dans votre université d'accueil si vous êtes en séjour d'études,
- la photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire ou passeport).

Muni(e) de votre procuration, des documents susmentionnés et de sa carte d'étudiant, votre mandataire pourra voter pour vous. Une précision cependant : un mandataire ne peut avoir plus de deux procurations à son nom.

Je me permets de vous rappeler l'importance de ces élections. Vos représentants participent en effet pleinement aux travaux et délibérations des Conseils. Ils exercent un véritable pouvoir de proposition et, le cas échéant, de décision sur des questions touchant à la politique générale de l'établissement, notamment l'organisation des formations initiale et continue, et les conditions d'exercice de la vie syndicale, associative et culturelle.

Je vous encourage vivement à rédiger votre procuration et à la transmettre rapidement à votre mandataire. Vous pourrez ensuite, **à partir du 11 janvier, consulter sur le site internet de Sciences Po les professions de foi des syndicats participant à ces élections** et faire votre choix que vous communiquerez à votre mandataire, par mail ou par téléphone, avant le 20 janvier 2005.

Souhaitant que ces quelques précisions vous permettent de participer à ces élections, je vous prie de recevoir, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Laurent BIGORGNE